



RÈGLEMENT INTÉRIEUR du Fitness Center

1. Objet du règlement

Le présent règlement intérieur fixe les règles d'accès, d'hygiène, de sécurité et de bonne conduite propres au Fitness Center. Toute inscription ou utilisation des installations vaut acceptation du présent document.

2. Accès à la salle

L'ouverture de la salle nécessite la présence d'un éducateur sportif.

2.1 Conditions d'accès

- L'accès est réservé aux adhérents munis d'un abonnement valide (règlement en espèces, par chèque, prélèvement mensuel sur salaire ou en ligne sur le site de l'AS Minorange)
- En cas de licenciement ou de mutation, les prélèvements seront arrêtés et les cotisations déjà échues seront remboursées au prorata.
- En cas de démission, les cotisations sont dues pour leur totalité.
- L'adhérent a le choix entre 1 mois, 6 mois ou 1 an d'abonnement.
- Le badge d'accès est strictement personnel et ne peut être prêté.
- Dans un souci de SÉCURITÉ, les heures d'ouverture et de fermeture de la salle doivent être respectées
- L'AS Minorange décline toute responsabilité en cas d'accident à la suite de la non-observation des règles de SÉCURITÉ.
- L'adhésion vaut acceptation du présent règlement intérieur.



2.2 Horaires d'ouverture

Lundi à jeudi : 7h00 – 8h30
11h45 – 14h00
17h30 – 20h30

Vendredi : 7h00 – 8h30
11h45 – 14h00
16h30 – 19h30

3. Hygiène et tenue

- Tenue sportive propre et décente obligatoire.
- Serviette obligatoire sur toutes les machines.
- Interdiction de s'entraîner torse nu et/ou pieds nus.
- Nettoyage des appareils après usage (des produits désinfectants sont à disposition des adhérents pour les appareils et tapis de sol).
- Vestiaires : maintien de la propreté et interdiction de consommer de la nourriture.
- Les portes des casiers des vestiaires doivent être refermées après usage.
- Les casiers doivent être laissés propres.



4. Sécurité

4.1 Règles générales

- Respect des consignes émises par les éducateurs sportifs (coach) et/ou les agents de sécurité du site.
- Signaler tout dysfonctionnement.
- Interdiction de laisser tomber volontairement les charges.
- Adapter les charges à son niveau.
- Prévenir en cas d'accident.

4.2 Zone Musculation – Poids libres

- Stops disques obligatoires sur les barres
- Ranger le matériel après utilisation : déposer les poids et reposer les poids, haltères et barres sur les racks ou sur le sol sans les faire retomber et en respectant les instructions d'usage.

4.3 Zone Machines guidées

- Régler les machines correctement.

4.4 Zone Cardio

- Vérifier l'état de l'appareil.
- Attendre l'arrêt complet avant de monter/descendre.
- Utiliser le clip d'arrêt d'urgence.



- Respecter les durées maximales en période d'affluence (Rappel : 20 mn) par respect pour les autres adhérents
- Essuyer les machines après usage des produits désinfectants sont à disposition des adhérents)

4.5 Zone Fonctionnelle / Cross-Training

- Utilisation responsable des zones.
- Ranger le matériel après usage.

5. Utilisation du matériel

- Par respect pour les autres usagers, le matériel est placé sous la responsabilité de l'utilisateur.
- Toute dégradation peut être facturée.
- Le matériel doit rester dans les zones prévues.
- Interdiction de réserver un appareil avec une serviette.

6. Utilisation bassin, jacuzzi, sauna

- Par mesure d'hygiène, il est exigé de passer sous la douche avant d'entrer dans le bassin, le jacuzzi ou le sauna sans oublier de porter une tenue adaptée (ne pas être nu).
- Le sauna est pratiqué sous la responsabilité de chacun.
- Un linge est nécessaire pour s'asseoir sur le banc.



7. Cours Fitness et Coaching

- Les cours nécessitent une inscription (24 h maximum avant via l'application AS Minorange dédiée cf. ci-dessous)

AS Minorange - Sport Bouygues

AS MINORANGE

4,6★
8 avis

500+
Téléchargements

PEGI 3

Installer

Partager

Ajouter à la liste de souhaits

Vous ne disposez d'aucun appareil

Vous pouvez partager cela avec votre famille. [En savoir plus sur la bibliothèque famille](#)



- Les usagers non-inscrits pourront être exclus en cas de jauge atteinte. Cette disposition s'applique pour les cours collectifs ainsi que pour le plateau de musculation.
- Le coach est seul habilité à apprécier chaque situation ou de surfréquentation.
- Annulation possible au moins 2 heures avant.

8. Comportement et respect

- Respect et courtoisie obligatoires.
- Interdiction : insultes, substances illicites, alcool, filmer (y compris tout appel effectué en visio), photographier quelqu'un sans autorisation.
- Musique au casque uniquement
- Les coureurs/coureuses ôteront leurs chaussures sur le seuil avant de pénétrer dans le fitness center.
- Les chaussures utilisées en salle ne sont pas les chaussures ayant servi à l'extérieur.



9. Effets personnels

- Utilisation obligatoire de casiers situés dans les vestiaires : les vêtements et objets personnels sont déposés dans les casiers fermant à clé (utilisation de cadenas fortement conseillée) uniquement durant l'utilisation de la salle.
- Les casiers situés à l'entrée de la salle sont réservés au stockage du matériel (tapis de sol, TRX, baskets) des adhérents inscrits à l'année. En cas de non-renouvellement de l'inscription, la clé du casier doit impérativement être rendue aux coachs. Il est interdit de transmettre directement un casier à un autre adhérent. De plus, il est strictement interdit de laisser des vêtements ou effets personnels sales, humides ou malodorants à l'intérieur des casiers.
- ☞ Une caution (20 € - chèque ou espèces) sera demandée pour l'attribution d'une clé de casier réservé aux adhérents inscrits à l'année. Cette caution sera rendue lors de la restitution de la clé. En cas de perte ou de non-restitution de la clé, la caution sera conservée.
- L'AS Minorange n'est pas responsable des pertes ou vols.
- Sacs interdits sur les espaces d'entraînement.

10. Sanctions

Avertissement, suspension, ou exclusion définitive en cas de non-respect.

11. Modification du règlement

L'AS Minorange peut modifier le règlement à tout moment.

Les mises à jour seront affichées.